

REGLEMENT

JUNIOR FISHING TOUR 22 - Leurre - 2024

ARTICLE 1. - MODALITÉS DES RENCONTRES

1) **Public** : Ces rencontres rassemblent les jeunes pêcheurs de carnassiers âgés de 9 à 17 ans répartis en 2 catégories : Junior pour les moins de 14ans et Espoir pour les 14-17ans qui ont la possibilité de participer à l'ensemble des dates du circuit JFT22 et de se classer au niveau départemental, puis régional voire national.

2) **Techniques autorisées** : L'épreuve se pratique au lancer ou au fouet uniquement avec des leurres artificiels. Elle se déroule en Street Fishing (du bord) en binôme et par autocontrôle dans un esprit convivial et de partage avec classement individuel. L'organisation sera chargée de former des binômes par tirage au sort.

3) **Inscription et licence** : le coût de l'inscription est de 10€ par pêcheur (à régler en ligne lors de la réservation sur www.maisonpechenature.com , dans la limite des places disponibles). L'inscription doit se faire à l'avance, aucune inscription sur place ne sera acceptée.

4) En 2024 l'inscription au circuit JFT implique **la prise d'une licence de compétition de pêche sportive OBLIGATOIRE**, coût inclus dans le montant de la première inscription à 10€. Cette licence nécessite impérativement de joindre une photo à la fiche d'inscription (format numérique, lisible, accepté). La FDPPMA s'occupe de l'édition de ces licences, il sera impossible de participer aux rencontres sans cette démarche.

5) **Déroulé** : l'épreuve se déroule durant deux heures et comporte deux parties :

- La manche pêche en binôme
- Le concours de lancers sur cible, individuel, autour de 10minutes.

Les heures de départ de pêche et de lancers sur cible sont fixées par le comité d'organisation pour garantir le meilleur déroulement sportif et, dans la mesure du possible, en fonction de l'activité des poissons, en détail ci-dessous.

6) **Limites de pêche** : le secteur de pêche est présenté lors du briefing de la rencontre. L'organisation indiquera clairement et signalisera si nécessaire, les zones susceptibles de présenter une restriction (réserves de pêche, accès privés, zone à risques...), elles sont à l'appréciation de l'organisateur local et non négociables.

ARTICLE 2. - DÉROULEMENT RENCONTRE

La rencontre se déroule le samedi matin sur une manche de 2 heures

- Rendez-vous-accueil des participants à 9h00
- Briefing à 9h15
- Manche de 9h45 à 11h45
- Finale lancer de 11h45 à 12h00
- Podium à 12h30

Les heures de départ et d'arrivée pourront être modifiées par l'organisation pour garantir le meilleur déroulement. L'organisation dispose des moyens nécessaires pour veiller à la sécurité des participants.

ARTICLE 3. - PARTICIPANTS

1) L'organisation limite les inscriptions à 40 participants (ou moins selon les sites de pêche), de 9 à 17 ans.

2) La rencontre se déroule à pied, la pêche dans l'eau, wadding, est limitée jusqu'aux genoux.

3) Les participants ne peuvent concourir qu'après vérification de **la fiche d'inscription remplie, du paiement et d'une carte de pêche en cours de validité**.

4) Il est demandé aux participants de se respecter entre eux et de se plier au règlement ainsi qu'aux injonctions des commissaires, du comité d'organisation et du jury. De même, il est demandé de respecter l'intégrité de la faune et de la flore (et pas uniquement les poissons !). Tout manquement à ces règles est sanctionné.

5) La participation aux rencontres JFT 22 implique la collaboration des participants aux reportages médias de ces événements et donnent le droit à la Fédération de Pêche des Côtes d'Armor et à la Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor le libre droit de l'image.

ARTICLE 4. - ÉQUIPEMENTS ET LEURRES

- 1) La compétition se déroule exclusivement au lancer avec des leurres artificiels, dans toutes ses variantes. Les pêcheurs ont l'entière liberté de choisir les techniques qu'ils désirent pourvu qu'elles entrent dans la catégorie lancer et leurre fouetté.
- 2) Les formes, matériaux, dimensions, etc. des cannes, moulinets, lignes, hameçons et ustensiles employés pour la compétition, sont libres, mais ils doivent s'ajuster à l'éthique sportive, aux bonnes coutumes et à la législation française en matière de pêche. Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises.
- 3) Les participants sont vivement incités à recourir à l'emploi d'hameçons simples sur leurs leurres en remplacement des triples et à écraser les ardillons ou utiliser des hameçons sans ardillon !
- 4) En action de pêche, un seul lancer (canne + moulinet) est autorisé par pêcheur. Cependant, les concurrents peuvent avoir d'autres cannes de réserve montées, maintenues hors de l'eau (leurres y compris).
- 5) Il est permis d'utiliser une époussette pour hisser les poissons.
- 6) Les gaffes sont interdites.

ARTICLE 5. - POISSONS ACCEPTÉS

- 1) Sont considérés valides tous les poissons vivants capturés au lancer ou au fouet avec des leurres artificiels.
- 2) Les captures seront validées par votre binôme (règle mesure fournie par l'organisation) et en état d'être remises à l'eau avec des chances de survie maximales.
- 3) Sont considérés valides les poissons sans maille minimum de capture et vivants. Toutes les espèces seront comptabilisées.
- 4) Il n'y a pas de quota par espèce.
- 5) Le calcul de point s'effectuera en mm, 1 mm = 1 point. Un coefficient x2 sera appliqué sur la taille des poissons. Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie. On pourra toutefois prendre le temps de faire une photo, position accroupie, pour éviter la chute du poisson.

ARTICLE 6. - LANCER SUR CIBLE

- 1) La manche comporte une épreuve de lancer sur cible non obligatoire, le participant peut choisir de privilégier la pêche et la prise de poissons.
- 2) Chaque participant devra effectuer 6 lancers et les 5 meilleurs seront comptabilisés. Chaque cible dispose d'un nombre de point matérialisé par un rond rouge. Si ce rond rouge est atteint, le lancer compte double.
- 3) Un coefficient de 1 est induit au score total de l'épreuve de lancer sur cible.
- 4) Une finale réunissant les trois meilleurs scores définit le podium du lancer sur cible.

ARTICLE 7. - CLASSEMENTS VALIDATION DES POINTS

- 1) Longueur des captures. C'est la longueur en millimètres de toutes les captures valides. Un coefficient de 2 est appliqué au score total des captures.
- 2) La longueur des poissons est la mesure maximale entre l'extrémité de la bouche fermée à celle de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps. Des mesures seront mises à la disposition des participants.
- 3) Le classement prend en compte l'addition des longueurs maximales cumulées des poissons ainsi que le score obtenu lors de l'épreuve de lancer sur cible (coefficient 1). Un podium présente les 3 premiers de la manche.
- 4) Un second classement est effectué uniquement avec les résultats du lancer sur cible, les 3 meilleurs lanceurs (5 meilleurs lancers retenus sur les 6) s'affrontent lors d'une finale de lancer sur cible qui les départage.

ARTICLE 8. - AIDE TECHNIQUE D'UN TIERS

Le participant peut bénéficier d'une aide extérieure (parent, ami, animateur...) pour : le montage de sa ligne, les emmêlages, l'épuisage et le décrochage du poisson.

En revanche : le lancer, l'animation du leurre ou le fait de moulinet ne peuvent pas être effectués par une autre personne que le participant.

ARTICLE 9. - ACCES AUX FINALES REGIONALE ET NATIONALE

Pour ceux qui souhaitent participer à l'ensemble du circuit, un classement départemental sera effectué sur chaque catégorie (Junior moins de 14ans – Espoir 14-17ans) comptabilisant les deux meilleurs scores (dates) du participant.

A l'issu un **podium départemental** récompensera les champions qui auront l'opportunité d'accéder à la **finale régionale Bretonne** qui se déroulera en mai-juin 2025 et nationale selon la qualification régionale.

ARTICLE 10. - COMPORTEMENT

1) À tout moment, avant, pendant et après la rencontre, les participants doivent suivre les normes élémentaires de sportivité et de courtoisie.

2) Une attention spéciale est demandée à tous pour ne pas nuire à l'ambiance générale.

3) Les participants s'engagent à respecter les autres utilisateurs du site de pêche et à faire preuve de courtoisie à leur rencontre.

4) La détention ou la consommation de boissons alcoolisées ou de drogue pendant la manche est strictement interdite.

ARTICLE 11. - EGALITE

En cas d'égalité au classement final, les pêcheurs faisant partie des exæquos se verront départagés par l'attribution d'un point supplémentaire à celui ayant capturé le plus gros poisson.

En cas d'égalité de scores au lancer sur cible, les exæquos seront départagés par leur meilleur lancer.

ARTICLE 12. - INSCRIPTION

Les participants disposent de tous les éléments et informations d'inscription sur le site de La Maison pêche et nature des Côtes d'Armor.

Les participants doivent impérativement s'inscrire auprès de la Maison pêche et nature des Côtes d'Armor soit sur le site, soit à l'accueil en joignant la fiche d'inscription (par mail pour les inscriptions en ligne).